

Strasbourg, le 12 juillet 2001 <cdl\doc\2001\pv-oj-synopsis\cdl-syn-47.f>

<u>Diffusion restreinte</u> CDL (2001) SYN 47

COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT

(COMMISSION DE VENISE)

47e REUNION PLENIERE (Venise, 6-7 juillet 2000)

RESUME

La Commission:

- A salué l'adhésion de l'Arménie à la Commission ;
- A eu un échange de vues avec M. Jacques Warin, Représentant permanent de la France auprès du Conseil de l'Europe, sur les possibilités de coopération avec l'Encyclopédie universelle des Droits de l'Homme, en vue de l'intégration de cette initiative dans le cadre de la Commission de Venise; elle a eu un échange de vues avec M. Mark Entin, Chargé d'affaires a.i. de la Fédération de Russie auprès du Conseil de l'Europe, sur les perspectives d'adhésion de la Russie à la Commission:
- A eu un échange de vues avec M. Peter Kresak, membre de la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme, sur la coopération avec l'Assemblée parlementaire ;
- A été informée de l'avancement des travaux concernant le programme de coopération avec l'Arménie ;
- A adopté l'avis sur la révision constitutionnelle en Arménie ;
- A examiné le projet de loi sur les partis politiques en Arménie ;
- A été informée de l'avancement des travaux concernant le programme de coopération avec l'Azerbaïdjan;
- A examiné le projet de loi sur l'ombudsman de l'Azerbaïdjan ;
- A été informée des résultats de la réunion du Groupe de travail sur la fusion de la chambre des Droits de l'Homme et de la Cour constitutionnelle de la Bosnie-Herzégovine ;
- A adopté deux avis sur les minorités nationales en Bosnie-Herzégovine ;
- A adopté l'avis sur la loi constitutionnelle croate sur les droits des minorités ;
- A adopté l'avis sur les amendements à la Constitution de la Croatie ;
- A été informée au sujet des relations entre l'Eglise et l'Etat en Géorgie ;

- A été informée de la demande des autorités hongroises et roumaines concernant la question des minorités qui habitent dans les pays voisins ;
- A été informée par Mme Rodica Stanoiu, ministre de la Justice de la Roumanie, de la demande de la Roumanie pour une coopération en matière de révision constitutionnelle ;
- A été informée des projets de révision constitutionnelle dans « l'ex-République yougoslave de Macédoine » :
- A adopté l'avis sur la proposition pour une révision de la Constitution de l'Ukraine ;
- A adopté l'avis sur le projet de loi sur le système judiciaire de l'Ukraine ;
- A adopté l'avis sur le concept de la politique de l'Etat ukrainien dans le domaine des ethnies et des nationalités ;
- A été informée des derniers développements constitutionnels en République fédérale de Yougoslavie et a eu un échange de vues avec M. Dimitrijevic sur les modalités de coopération future;
- A été informée par M. Neithart Hoefer-Wissing, Directeur adjoint des affaires politiques de la Mission des Nations Unies au Kosovo, de la préparation et de la mise en œuvre du cadre constitutionnel pour une auto-administration provisoire du Kosovo;
- A examiné le projet de loi albanais sur le fonctionnement des commissions d'enquête parlementaires ;
- A adopté l'avis sur le droit électoral du canton du Tessin ;
- A adopté le projet de révision du statut de la Commission ;
- A approuvé une coopération renforcée avec l'Association des Cours constitutionnelles ayant en partage l'usage du français ;
- A adopté les lignes directrices sur le référendum constitutionnel;
- A été informée de l'avancement de l'organisation des séminaires UniDem, ainsi que des séminaires organisés dans le cadre du Campus UniDem pour la formation juridique de la fonction publique;
- A confirmé la date de sa prochaine réunion plénière : 19-20 octobre 2001.

G. BUQUICCHIO

<u>Distribution:</u>
Membres
Membres associés
Observateurs
Représentants permanents